

En 2023, la semaine pour la QVT devient semaine pour la QVCT

La Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) 2023 aura lieu du 19 au 23 juin 2023 partout en France.

Sommaire

- Pourquoi une telle évolution ?
- Référence

En 2023, pour sa 20ème édition la Semaine pour la qualité de vie au travail devient la Semaine pour la qualité de vie et les conditions de travail.

Pourquoi une telle évolution ?

La Semaine se met au diapason de l'Accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 sur la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) signé par les partenaires sociaux.

En ajoutant la formule "conditions de travail" à la QVT, il s'agit de lever toute ambiguïté : c'est bien l'amélioration du travail et des conditions dans lesquelles il est réalisé qui doit être au cœur de ces démarches.

Tirant les enseignements des pratiques de terrain, la QVCT propose par ailleurs aux entreprises d'actualiser les sujets traités dans le cadre des démarches QVT ainsi que les

principes méthodologiques à mettre en oeuvre.

Avec l'objectif de favoriser mieux encore la mobilisation de toutes les composantes de l'entreprise, le décloisonnement des sujets liés à la santé au travail et à la performance, et le passage à l'action via l'expérimentation.

La Semaine pour la qualité de vie au travail a été créée il y a 20 ans par l'Anact. En 2023, son nom change mais vous retrouverez comme chaque année vos rendez-vous numériques et interactifs (conférences-débats, webinaires ...) et des rencontres organisées par les Aract en région.

Plus d'information à venir.

Référence

Communiqué ANACT du 15 février 2023.
<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/qualite-vie-travail.html> [»](#)